



COMMUNIQUÉ

29 novembre 2021

Election d'un nouveau membre au sein du Conseil de surveillance du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)

Le Conseil de surveillance du FGDR est composé de douze membres et d'un censeur : sept membres de droit représentant les groupes d'établissements de crédit qui sont les contributeurs les plus importants au mécanisme de la garantie des dépôts, deux membres élus parmi les adhérents au mécanisme de la garantie des dépôts, deux membres élus parmi les adhérents à la garantie des titres, un membre élu parmi les adhérents à la garantie des cautions.

Au cours du second semestre 2021, un siège de membre du Collège de la garantie des titres est devenu vacant à la suite d'un changement capitalistique intervenu sur la société EXANE.

Le FGDR a donc procédé à une élection partielle de manière à pourvoir le siège vacant. A l'issue du processus électoral, le nouveau membre élu du Conseil de surveillance du FGDR, jusqu'au terme du présent mandat du Conseil au printemps 2024, est la société :

AXA EPARGNE ENTREPRISE, représentée par **M. Yann ILLOUZ, Directeur général**.

La composition du Conseil de surveillance du FGDR est désormais la suivante :



Membres du Conseil de surveillance du FGDR au 29/11/2021

PRÉSIDENT

Gilles BRIATTA

Secrétaire général - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

VICE-PRÉSIDENT

Jérôme GRIVET

Directeur général adjoint - CRÉDIT AGRICOLE SA

Yann ILLOUZ
Directeur général
AXA EPARGNE ENTREPRISE

Jean-Jacques SANTINI
Directeur des affaires institutionnelles
BNP PARIBAS

Isabelle FERRAND
Directrice générale adjointe
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL

Jean-Marc VILON
Directeur général
CRÉDIT LOGEMENT

Catherine PAYS-LENIQUE
Directrice générale
EPISENS

Benoît de la CHAPELLE BIZOT
Conseiller du président du directoire en charge
des affaires publiques – GROUPE BPCE

François GÉRONDE
Directeur financier
LA BANQUE POSTALE

Grégoire CHARBIT
Gérant
ODDO BHF

Paul de LEUSSE
Directeur général adjoint
ORANGE BANK

Jean-Marc SAUGIER
Directeur général délégué
RCI BANK and SERVICES

Censeur sans voix délibérative désigné par le ministre chargé de l'Économie
Gabriel CUMENGE

Sous-directeur banques et financements d'intérêt général - Direction générale du Trésor

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) a pour mission de protéger et d'indemniser les clients en cas de défaillance de leur établissement bancaire ou financier. Créé par la loi du 25 juin 1999 sur l'épargne et la sécurité financière, le FGDR gère 3 mécanismes : la garantie des dépôts, la garantie des titres et la garantie des cautions. **Au 31/12/2020, il couvre 453 établissements adhérents** et peut intervenir avant défaillance en mode préventif ou résolutif, ou en indemnisation des clients. **Opérateur de crise bancaire au service d'une finance responsable, le FGDR est un acteur clé au service de la stabilité du système bancaire français.**

CONTACT PRESSE :

Sylvie Godron-Derozières – FGDR

sderozieres@garantiedesdepots.fr

T +33 (0)1 58 18 38 01 / Mobile : + 33 (0)6 71 31 21 22

Site internet FGDR : www.garantiedesdepots.fr

Stéphanie Barré-Lesauvage – Cabinet CLAI

fgdr@clai2.com

T +33 (0)1 80 50 53 13

Mobile : +33 (0)6 42 58 95 25